

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 03 février 2023

Date de la convocation
30 janvier 2023

Date de la séance
03 février 2023

N°2023_02_08

Création du comité consultatif " Soutien à notre patrimoine " et désignation des membres
--

L'an deux mille vingt-trois et le trois février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN
Absents ayant donné procuration : Audrey POTAUFEUX par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 2022-12-07 du 8 décembre 2022 relative au partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la collecte de dons liée au projet d'amélioration de l'accessibilité de l'Église Saint-Pierre,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un comité consultatif associant des membres n'appartenant pas au conseil municipal afin de gérer avec les élus, l'ensemble de cette collecte,

CONSIDÉRANT la proposition des membres de la commission « Salles communales et bâtiments » du 30 janvier 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un comité consultatif dénommé « Soutien à notre patrimoine ».

Ce comité consultatif aura pour objectif d'assurer la collecte de dons organisée avec la Fondation du Patrimoine, de proposer des événements dans le cadre de la collecte au conseil municipal et de préparer les contreparties à offrir aux donateurs.

Le comité consultatif est composé de, outre le président délégué par le Maire, de :

- 4 membres du conseil municipal, à savoir :
 - Madame Brigitte GODART ;
 - Madame Justine MARCY-CHINCHILLA ;
 - Monsieur Patrick MATHIEU ;
 - Monsieur Benoît LEBON.
- 2 membres en qualité de personnes extérieures, à savoir :
 - Madame Marie-Josée POIRET ;
 - Monsieur Bruno PINON.

Chalais

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/02/2023 051-215104159-20230203-2023_02_08-DE